



Maître, mon jugement a été rendu aujourd'hui, qu'est-ce qu'il dit ?

publié le **05/02/2010**, vu **4753 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Nous sommes le 20 janvier 2010, arrivée au cabinet je consulte mes mails:

- URGENT- jugement du tribunal aujourd'hui
- question: la sentence du tribunal
- verdict du tribunal aujourd'hui

Le téléphone sonne à plusieurs reprises: "C'est Madame SINGUIETE, elle voudrait savoir ce que le Conseil de Prud'hommes a décidé, le verdict devait être rendu aujourd'hui ", " C'est Monsieur JENPEUXPUS il voudrait savoir s' il est divorcé, le tribunal a-t-il donné une indemnité compensatoire ?" , " C'est Madame Cocunnette DUPONT, a-t-elle obtenu son changement de prénom, le juge a t-il bien voulu lui accorder parce que Cocunnette c'est pas facile à porter surtout que son mari, enfin vous savez elle nous l'a déjà dit... son mari qui est parti avec la secrétaire qui a 20 ans de moins..."

Et toujours les mêmes réponses, par mail:

- le jugement n'a pas été rendu
- pas de sentence aujourd'hui- du retard, votre employeur n'est pas encore condamné à mort :-)
- verdict repoussé, Notre Honneur n'a pas encore statué, du retard...

Par téléphone:

- Dites à Madame SINGUIETE qu'elle s'inquiète pas c'est normal, y a du retard, je l'avais prévenue

- Dites à Monsieur JENPEUXPUS que le juge a du retard, les divorces , il y en a beaucoup, le jaf (juge aux affaires familiales) est engorgé et n'en peut plus!

- Dites à Madame Cocunette DUPONT que le juge aux affaires familiales a beaucoup de travail, les divorces ça prend du temps (d'ailleurs demandez lui pourquoi elle n'a pas divorcé ?) et le juge en peut plus (peut-être qu'il est cocu... non ne lui dites pas ça)

Conclusion:

Le Juge aux affaires Familiales, le Conseil de Prud'hommes, le Tribunal d'Instance à l'audience indique à nos clients une date à laquelle ces représentants de la justice, de la droiture s'engagent à donner une décision, à rendre un jugement et cette date est presque jamais respectée !

A la rentrée solennelle du Conseil de Prud'hommes, Madame le Procureur de la République a rappelé que la justice devait être donnée dans les délais et à la date annoncée... Le Président du Conseil de Prud'hommes, Monsieur CHADOURNE a répliqué et a expliqué les retards dans les décisions, le fameux décret de 2008 qui oblige les conseillers à juger dans un temps donné et ne donne le droit qu'à un seul conseiller d'étudier de manière approfondie les dossiers.

Alors Monsieur JENPEUXPUS, Madame SINQUIETE, Madame Cocunette DUPONT, si les décisions ne sont pas prononcées en temps voulu, c'est parce que notre justice n'a plus les moyens de tenir ses promesses, les restrictions de budget expliquent les retards !!

Toutefois, même si ce retard s'explique et peut être compris par nous, auxiliaires de justice, il est moins compris par les justiciables pour lesquels c'est l'affaire de leur vie et qui retiennent la date de la décision, du verdict, de la sentence !!